

Affaire Tapie : la bombe Jean Bruneau, Guéant, marchand de tableaux : la piste Djouhri, Marine et Marion Le Pen : entre elles, c'est "Dallas"

REVUE DE PRESSE DES HEBDOS

par Barbara Lambert



Affaire d'Etat or not affaire d'Etat, le "Tapiagate" ? Le problème, c'est le "mobile", tiquent vos journaux. Oui, mais il y a la bombe Jean Bruneau... sans compter la grenade Guéant. Et, pendant ce temps-là, ça s'étripe sec chez les Le Pen : un vrai feuilleton !

Avec Barbara Lambert

"Duel chez les Les Pen" : la couverture du "Nouvel Observateur" accroche pas mal l'œil, ce jeudi... Mais que se passe-t-il donc entre "Marine" et "Marion" ?

Quand Marion "pousse son avantage"

D'après l'hebdomadaire, "en occupant l'espace laissé vacant par sa tante sur le mariage pour tous, Marion a déstabilisé jusqu'aux soutiens de Marine Le Pen. "On la croyait visionnaire, elle s'est plantée !", dit l'un d'eux. Depuis, la benjamine pousse son avantage. Comme lors de ce bureau politique où elle conteste la priorité donnée à l'économique et au social plutôt qu'à la sécurité et à l'immigration. "Sinon on fait du sous-Chevènement ou du sous-Mélenchon", lance-t-elle, suscitant la stupéfaction de l'assistance. "Elle dit cela avec un tel naturel que personne ne peut s'en offusquer", remarque avec un sourire patelin son grand-père. (...) Résultat, parmi les chapelles frontistes, tout le monde ou presque n'en dit que du bien". Et comment la patronne du FN prend-elle les choses ?

Marine agacée en privé par les prises de position de Marion

"Marine va vite en prendre ombrage, elle est comme le lait sur le feu", pronostique un membre du bureau politique. En privé, assure le même, la chef du FN s'est déjà montrée agacée de prises de position de l'élue du Vaucluse et lui a reproché d'avoir utilisé à la tribune de l'Assemblée nationale l'expression de "prisonniers politiques" pour prendre la défense des manifestants anti-mariage gay mis en garde à vue, indique "L'Obs". Mais, devant témoins, jamais un accrochage. (...) Il n'empêche, famille ou pas, "un parti politique n'est pas une église", dit sa nièce qui juge "normal" que chacune ait des "priorités" différentes. (...) Son statut de députée lui garantit d'ailleurs indépendance d'action et autonomie de parole : elle diffuse ses propres communiqués, comme bon lui semble, sans en référer au préalable à sa tante".

La revanche de Jean-Marie Le Pen alias Tatïe Danielle

"Par-delà ces luttes d'influences, observe le journal, trône la statue du Commandeur, Jean-Marie Le Pen, la vraie source de ces

différents. (...) Au FN, pour beaucoup, la manœuvre est limpide : **mis sur la touche depuis l'ascension de sa fille, Jean-Marie se sert de sa petite-fille pour revenir dans le jeu.** Pervers ? Dans cette famille, ils se détestent autant qu'ils s'adorent, soupire-t-on dans les coulisses du parti. Et **Le Pen a trouvé la " pépîte " : celle dont la blondeur juvénile et le sourire innocent incarnent le stade ultime de la dédiablement, et qui, dans le même temps, prononce des discours sans nuance sur l'immigration et la sécurité qui marquent un retour aux fondamentaux.** D'ailleurs, si la jeune députée écarte sur tous les tons la perspective d'un conflit avec sa tante, une invention de journalistes pour enrayer l'irrésistible ascension du FN selon elle, elle ajoute, benoîtement : " Si un jour Marine Le Pen se disait favorable à l'immigration, je partirais, je quitterais le Front " **Un vieux compagnon de route de la famille décrypte : Jean-Marie Le Pen est "diabolique, il joue les papys gâteau mais c'est Tatie Danielle". Un mariniste acquiesce : " Le Pen a ringardisé Marine comme Marine l'avait ringardisé. C'est du ping-pong entre eux. Le vrai problème pour Marine ? Ca montre que le FN est définitivement un parti d'héritiers "** ". Et ça, ça sonne un peu trop "establishment", hmmm ?

Marion, instrument de la vengeance de son père, Samuel Maréchal

" Le Nouvel Obs " le précise : dans cette " PME familiale (...) **le dépositaire de la marque n'est pas le seul à s'appuyer sur Marion pour ourdir une petite vengeance. L'ex-gendre, père de la jeune députée, Samuel Maréchal a lui aussi repris du service. (...)** Depuis un an, lorsque Marion Maréchal-Le Pen a une décision politique importante à prendre, son père ne se tient jamais bien loin. Avec l'envol de sa fille, Samuel Maréchal règle son compte à un passé lointain qui le hante encore. **L'affaire remonte à quatorze ans, à l'été 1999.** Ambitieux, le jeune Maréchal se sent pousser des ailes. Il apparaît, lui aussi, comme un héritier potentiel du FN et sort ragaillard de la purge des mégrétistes à laquelle il a activement participé six mois plus tôt. Amoureux des caméras et un rien fort en gueule, il affirme lors d'un discours retentissant que la France est, de fait, " une société multiconfessionnelle depuis que l'Islam est devenu la deuxième religion de notre pays ". A la fin du mois d'août, lors de l'université d'été du FN réunie à Orange, encore dans le Vaucluse, tout le parti lui tombe dessus. Il est accusé de " haute trahison ". Les factions frontistes refont leur unité sur le dos de " M. Gendre ", victime de ce qu'il appelle un " procès en sorcellerie ", et personne ne vole à son secours. Ni son beau-père, lassé par ses coups de com, ni sa belle-sœur, Marine, pas mécontente de se débarrasser de cet encombrant beau-frère ".

Quand Marie-Caroline se sert de Marion pour régler ses comptes avec sa soeur Marine

Dans la famille Le Pen, il en est une autre qui a sa revanche à prendre... **l'autre tante, l'aînée, Marie-Caroline, celle qui a suivi un lieutenant de Bruno Mégret, Philippe Olivier, au moment de la scission du FN, en décembre 1998. A l'époque, Jean-Marie Le Pen avait répudié sa fille en direct sur le plateau télé d'un 20-heures. Quinze ans plus tard, ils ne se sont toujours pas revus. Marion, elle, s'entend bien avec Marie-Caroline qui en profite, à son tour, pour régler ses comptes avec sa sœur Marine.** " Un chef qui ne descend pas dans la rue n'est pas un chef ", a ainsi écrit l'aînée dans un message Twitter en visant sa cadette lorsque celle-ci a refusé de manifester contre le mariage gay. Avant de saluer l'engagement de sa nièce : " Merci Marion de balayer ces postures en venant le 26 mai ! " " Ma, c'est " Dallas " — ou les Atrides, cette famille, on dirait...

'Marion Maréchal-Le Pen est aujourd'hui au centre du clan, conclut "Le Nouvel Obs" à la toute fin de son article. Et demain à sa tête ? ". Bé... la question est posée, on dirait.

Tapie : une " affaire d'Etat " qui se double d'un " règlement de comptes interne à la famille socialiste "

" " Tapiegate " : une affaire d'Etat ", titre " Le Point ". " L'actuel président de la République, indique l'hebdo, (...) entrevoit, à travers l'affaire Tapie, une " affaire d'Etat ", de celles qui pourraient entraver le retour de Nicolas Sarkozy en 2017 et lui offrir le scalp de cet adversaire, qu'il qualifiait de " sale mec " pendant la campagne de 2012. (...) **Une affaire d'Etat ? Peut-être, mais elle se double — et c'est assez cocasse, ironise le mag — d'un règlement de comptes interne à la famille socialiste. François Hollande s'est toujours méfié comme de la peste de Bernard Tapie, l'autre enfant de la mitterrandie. " Au moment du rachat des titres de la presse Hersant dans le Sud, Tapie a tenté d'appeler tout le monde à l'Elysée. Hollande n'a jamais rappelé et a donné consigne de se tenir à l'écart ", souffle-t-on au Palais.** Pas seulement : le chef de l'Etat avait discrètement missionné Arnaud Montebourg afin d'encourager un repreneur adverse à la candidature de Tapie, en l'occurrence le groupe belge Rossel. En vain. En tout cas, tout sauf Tapie, perçu comme le " renégat de la mitterrandie " passé au sarkozysme en 2007 ".

Hollande et Ayrault contre le recours à l'arbitrage

" Quand il était dans l'opposition, poursuit le journal, l'ancien député de la Corrèze n'avait eu de cesse, à l'unisson du PS, de remettre en question le recours même à l'arbitrage dans l'affaire du Crédit lyonnais. **N'est-ce pas son Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, à l'époque chef du groupe socialiste à l'Assemblée, qui avait qualifié de " copinage d'Etat " la sentence offrant, le 7 juillet 2008, après seize ans de contentieux, un trésor de 403 millions d'euros, intérêts compris, dont 45 millions d'euros au titre du préjudice moral, à un Bernard Tapie remis en selle ?** Jean-Marc Ayrault ne s'est pas contenté de critiquer dans l'Hémicycle ce qui lui semblait injuste. **Il s'est joint aux députés François Bayrou (Modem) et Charles de Courson (Nouveau Centre) pour déposer un recours devant la juridiction administrative.** La procédure n'a pas abouti ".

Sarkozy aurait mis la main sur un document " aujourd'hui introuvable " démontrant le retournement de Jean-Louis Nadal

" La sentence arbitrale semblait acquise sans recours possible, poursuit " Le Point ", quand Ayrault s'en remit alors à Jean-Louis Nadal, procureur général près la Cour de cassation, auprès de qui il trouva une oreille attentive. Ce haut magistrat, qui avait eu maille

à partir avec Brice Hortefeux, n'avait plus rien à perdre. Il venait, en février 2011, d'être poussé à faire valoir ses droits à la retraite par un décret de Nicolas Sarkozy avec effet en juin 2011. **Un mois, donc, avant de tirer sa révérence, en mai 2011, Nadal se fit un plaisir de saisir la Cour de justice de la République à l'encontre de Christine Lagarde pour "abus d'autorité"... Le même Nadal qui, sept ans plus tôt, procureur général près la Cour d'appel de Paris, avait rédigé un rapport favorable à l'arbitrage. Un document aujourd'hui introuvable. Selon nos informations, Nicolas Sarkozy aurait mis la main dessus et se réserverait cette botte secrète en cas d'avis de tempête".** Ah oui ?

Christine Lagarde : " Il me semble, maintenant, que j'aurais dû être plus méfiante "

Christine Lagarde a-t-elle, elle aussi, changé d'avis par rapport au recours à l'arbitrage ? **A l'époque où elle était à Bercy, relève l'hebdo, " cette avocate d'affaires justifiait (...) le recours à l'arbitrage par sa " culture juridique anglo-saxonne ". Mais plus l'enquête avance, plus la patronne du FMI prend ses distances vis à vis de la sentence arbitrale et surtout vis-à-vis de son directeur de cabinet, Stéphane Richard.** Elle prétend avoir découvert des notes de son administration qui ne lui ont pas été communiquées et des réunions à l'Élysée auxquelles elle n'était pas conviée. On aurait même profité de son absence pour user de sa signature automatisée, " la griffe ", sans l'en avertir dans un dossier aussi sensible... **" Il me semble, maintenant, que j'aurais dû être plus méfiante ", lâche-t-elle lors de son audition fleuve devant la Cour de justice, qui lui délivrera, à la sortie, le statut de témoin assisté "**.

La lettre manuscrite de Christine à Nicolas

Histoire de souligner un peu plus " les distances que la patronne du FMI prend vis-à-vis de la sentence arbitrale à mesure que l'enquête avance " — et de l'enfoncer davantage ? —, **" Le Point " publie " la lettre manuscrite, non datée, retrouvée au domicile parisien de Christine Lagarde "**. La voici : " Cher Nicolas, très brièvement et respectueusement, 1) Je suis à tes côtés pour te servir et servir tes projets pour la France ; 2) J'ai fait de mon mieux et j'ai pu échouer périodiquement. Je t'en demande pardon ; 3) Je n'ai pas d'ambitions politiques personnelles et je n'ai pas le désir de devenir une ambitieuse servile comme nombre de ceux qui t'entourent dont la loyauté est parfois récente et parfois peu durable ; 4) **Utilise-moi pendant le temps qui te convient et convient à ton action et à ton casting ; 5) Si tu m'utilises, j'ai besoin de toi comme guide et comme soutien : sans guide, je risque d'être inefficace, sans soutien, je risque d'être peu crédible. Avec mon immense admiration. Christine L. "**

Sarkozy défendrait l'arbitrage depuis 2004, une date qui permettrait de contourner son immunité présidentielle

L'hebdomadaire se fait fort de le souligner : **" l'idée de l'arbitrage " revient à " Nicolas Sarkozy. C'est Jean-Pierre Aubert, ancien patron du CDR (l'organisme chargé des intérêts du Crédit lyonnais), qui l'affirme. Une idée que Sarkozy défend depuis... début juillet 2004. La date est d'importance car elle permettrait de contourner l'immunité présidentielle de Nicolas Sarkozy.** (...) En 2004, il n'est encore que ministre de l'Économie. Selon le témoignage de Jean-Pierre Aubert (aujourd'hui maire PS de Barcelonnette), Guéant, l'homme-lige de Sarkozy, tente de le convaincre de la pertinence d'une " médiation " avec Tapie. Aubert rechigne. A quelques jours du procès qui doit s'ouvrir, il ne comprend pas pourquoi il devrait se désister. Sarkozy actionne François Pérol, le directeur adjoint de son cabinet. Lui aussi fait chou blanc. **Le ministre s'impatiente et prend lui-même les choses en main. Il parvient à convaincre Aubert de lâcher prise, à huit jours du procès, non sans avoir accepté deux conditions posées par le patron du CDR : que l'arbitre soit impartial et qu'en aucun cas les époux Tapie ne tirent un enrichissement de l'affaire. Moyennant quoi cette première médiation conduite par le procureur Jean-François Burgelin, une fois rendue, a été réfutée par... Tapie "**.

Jean-François Rocchi bénéficiaire d'un " parachutage " en échange de l'acceptation de l'arbitrage ?

" Retour à la case départ, constate " Le Point ". Mais, une fois à l'Élysée, Guéant relance l'arbitrage. Jean-François Rocchi, patron du CDR, n'y fait pas obstacle, pas plus qu'il ne déposera de recours après la sentence. **Pour cette complaisance supposée, il fait partie des mis en examen. Il aurait bénéficié, par la suite, d'un parachutage en 2009 à la présidence du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM). Une nomination pour laquelle Claude Guéant et Jean-Louis Borloo, ministre de l'Environnement et ami de longue date de Tapie, ont passé outre aux réticences des deux autres ministres de tutelle du BRGM, Valérie Pécresse et Christian Estrosi. Un " coup de main " que Rocchi conteste vu son parcours d'énarque "**.

Pierre Estoup, unique chevrille ouvrière de la sentence contestée

" Trois arbitres sont désignés, poursuit l'hebdo : Jean-Denis Bredin, Pierre Mazeaud et Pierre Estoup. En principe, chacun se doit d'être impartial et doit déclarer préalablement tout conflit d'intérêts. **C'est ici que l'enquête et les perquisitions conduites chez les protagonistes révèlent des documents troublants. (...) Les enquêteurs découvrent, en effet, que Bernard Tapie, contrairement à ses dires, connaît Pierre Estoup de longue date et lui avait chaleureusement dédié un ouvrage dès 1998 (voir la RP du 30 mai). (...) Les documents saisis démontrent surtout qu'il est l'unique chevrille ouvrière de la sentence contestée "**. Et " Le Point " de souligner, ce faisant, la " coïncidence " entre " l'élection de François Hollande " et le fait que " les perquisitions qui s'ensuivent relèvent de la pêche miraculeuse "...

Brice Hortefeux : " Il n'y a rien à chercher dans cette affaire car, à l'arrivée, il n'y aura rien "

Car " Le Point " s'interroge : **" pourquoi l'ancien chef de l'État aurait-il eu à cœur d'aider Bernard Tapie ? Parce qu'il se serait rallié à lui en 2007 en dénigrant la candidature de Ségolène Royal ? Cela valait-il vraiment tous ces efforts ? " Mais enfin,**

c'est une plaisanterie, le poids politique de Tapie en 2007 était très faible, ironise Brice Hortefeux. Il y a une manipulation socialiste dans cette affaire. Qu'ils se méfient de l'effet boomerang. Il n'y a rien à chercher dans cette histoire car, à l'arrivée, il n'y aura rien. Comme dans l'affaire Bettencourt ". La semaine dernière, le CDR s'est porté partie civile et, chose rarissime, a obtenu aussitôt communication du dossier d'instruction. On l'aura compris, une affaire d'Etat n'attend pas ", conclut le journal, visiblement convaincu de la " manipulation socialiste "...

“ Le problème, c'est le mobile ”

Si " Challenges " n'évoque pas frontalement " la manipulation socialiste ", le magazine économique bute aussi sur " le mobile ". " Le problème, c'est le mobile, écrit Airy Routier. **Evoqué par François Bayrou, le " renvoi d'ascenseur, en contrepartie du soutien de Tapie à Sarkozy à la présidentielle de 2007 ", ne tient pas la route, affirme l'hebdo.** L'influence de l'homme d'affaires, alors, était nulle. " Voire négative ", concède Charles de Courson. La corruption, personne n'y croit. Or il n'y a pas de crime sans mobile ". Argh...

“ Les secrets de M. Jean ”

Pas de mobile : pas de crime, et pourtant... Même " le Point " souligne les ombres au dossier et, en particulier, le rôle joué par Jean Bruneau, alias " Monsieur Jean ". **“ Casque sur les oreilles, commence le mag, le policier affecté aux écoutes sursaute lorsqu'il entend la voix paniquée de Bernard Tapie. L'homme d'affaires demande à un certain " M. Jean " de se rendre au plus vite chez Lantourne, pour y " récupérer les documents ". Au même moment, trois juges perquisitionnent le cabinet parisien de Maurice Lantourne, l'avocat de Tapie depuis plus de seize ans.** Très vite, la brigade financière va identifier ce " M. Jean " que Tapie a prévenu. Le mystérieux correspondant n'est autre que Jean Bruneau, le président de l'Association des petits porteurs de Bernard Tapie Finance. Pendant des années, ce retraité a fait front commun avec Tapie dans son combat contre le Crédit Lyonnais ". Oh, oh...

Comment " M. Jean " pouvait-il connaître le montant du chèque un an et trois mois avant la décision d'arbitrage ?

" Pour la brigade financière, explique " Le Point ", " M. Jean " devient d'autant plus intéressant qu'une étonnante missive signée de sa main a été retrouvée lors de la perquisition chez Lantourne. **Le 29 avril 2007, un an et trois mois avant la fameuse décision d'arbitrage aujourd'hui contestée, Jean Bruneau réclame sa part du gâteau sur les 274 millions d'indemnités qui auraient été promis à Tapie.** " On est un de plus à table ", écrit-il dans sa lettre de chantage révélée par " L'Express ". **Comment " M. Jean " pouvait-il, avant même que ne soit constituée la commission d'arbitrage, connaître à 30 millions d'euros près le montant du chèque ?** " C'est vrai que c'est une bonne question...

“ M. Jean ” aurait “ balancé ” son informateur, “ une source proche du dossier ”, au quai des Orfèvres

Mais elle n'a pas, pour l'heure, hélas, encore trouvé de réponse. Re-argh... Ce qui est sûr, d'après le journal, c'est que Jean Bruneau " était visiblement dans le secret des dieux. Il y a six ans, bien avant que les colossales indemnités du Lyonnais ne soient versées, il évoquait dans sa lettre à Lantourne des mouvements de fonds sur des comptes en Belgique et en Suisse. **Est-ce pour acheter son silence que Bernard Tapie a fait un chèque de 1,5 million d'euros à " M. Jean " en 2010 ? Ou s'agit-il, comme ils l'affirment en chœur, d'un simple " paiement pour gestion d'affaires " ? Cuisiné par les hommes du 36, ce retraité très au parfum aurait " balancé " son informateur. Une gorge profonde qu'il décrivait dans sa lettre à Lantourne comme " une source proche du dossier "**. En tirant ce fil, les juges espèrent dévider la pelote des intérêts politico-financiers qui lient entre eux les différents protagonistes de l'affaire ". Et nous, donc !

Guéant : les enquêteurs se concentrent sur les relations de l'ancien conseiller avec Alexandre Djouhri

Un petit point Guéant pour finir ? " Claude Guéant est aux abonnés absents. (...) La faute à un versement d'un demi-million d'euros sur son compte personnel chez BNP Paribas, retrouvé par hasard lors d'une perquisition, nous rappelle " Le Nouvel Observateur ". Le versement correspondrait à la vente de deux tableaux d'Andries Van Eertweld, un obscur peintre flamand du XVII^e siècle. Claude Guéant aurait vendu ses toiles en 2008. L'acheteur ? Un avocat domicilié à l'autre bout du monde, en Malaisie, pays réputé très peu coopératif avec la justice française. (...) **Depuis le début de l'affaire, Claude Guéant jure la main sur le cœur à ses proches qu'il doit cette bonne affaire picturale au hasard d'une rencontre avec l'ambassadeur de Malaisie à Paris. (...) Mais les enquêteurs peinent à croire à cette belle histoire. Selon nos informations, plutôt que de creuser la piste d'un financement occulte du régime Kadhafi, largement évoquée dans la presse, ils se concentrent sur le réseau relationnel de l'ancien secrétaire général de l'Élysée. Avec une attention particulière portée à l'un de ses amis à la réputation particulière : un certain Alexandre Djouhri.** Encore ? Et pourquoi, cette fois ?

Djouhri en affaires avec un banquier représentant les intérêts de la Malaisie

" Il n'a pas échappé aux enquêteurs que Djouhri le " séducteur " travaille notamment avec Wahib Nacer, un banquier franco-yéménite représentant les intérêts de la Malaisie dans certains dossiers, répond le journal. Cité dans l'enquête judiciaire sur l'affaire Karachi en marge de la répartition de juteuses commissions, Nacer a-t-il joué un rôle dans le recrutement d'un acheteur complaisant pour les tableaux du préfet Guéant ? Et pour le compte de qui ? Les vérifications sont en cours. La justice décortique notamment les vols effectués par les avions privés utilisés par Alexandre Djouhri depuis Le Bourget et Genève. " Je ne suis informé de rien ", se contente de répondre Me Pierre Cornut-Gentille, l'un des avocats de l'ami de Claude Guéant ".

“ Guéant s’est beaucoup démené pour faire avancer les intérêts de Djouhri dans les grands contrats ”

“ Proche pendant des années du clan Chirac, poursuit “ L’Obs ”, Alexandre Djouhri a commencé à se rapprocher de la sarkozie et de son homme-lige, Claude Guéant, un peu avant l’élection présidentielle de 2007. **Dès son arrivée à l’Elysée, Guéant s’est beaucoup démené pour faire avancer ses intérêts dans les grands contrats. Selon le journaliste Pierre Péan** (auteur de “ La République des malles ”, Fayard, voir la RP du 5 septembre 2011), **sa première intervention aurait été un appui insistant auprès de la firme EADS afin qu’elle verse à l’homme d’affaires une commission de 12, 8 millions d’euros en marge de la vente de douze Airbus à la compagnie libyenne Afriqyah Airways**. A partir de là, on retrouve le secrétaire général de l’Elysée en appui de toutes les affaires importantes de Djouhri ”. Ca ressemble à une bonne piste, forcément...

A lire, encore

On aurait voulu y consacrer de la place : on n’en a plus ! A la veille du voyage de François Hollande au Qatar, **“ Challenges ” fait le point sur cet “ allié tout sauf normal ” dont nos entreprises ont pourtant bien besoin...**

Dans “ Le Point ”, lisez aussi **“ le procès oublié d’Outreau ”** à propos du procès de “ Daniel Legrand fils, 31 ans ” que “ l’institution judiciaire aurait volontairement oublié jusqu’à aujourd’hui ”.

Plus léger, enfin, si vous avez le temps, jetez un œil à **l’article de couv des “ Inrocks ”, “ Le Grand journal : audience et décadence ”**. On y apprend la vraie raison du départ de Michel Denisot — non, non, on ne dira rien... —, on en apprend de belles, aussi, sur l’ambiance sur et hors plateau... A la semaine prochaine, les fondus de l’info !